



PROFIL DE POSTE DU RESPONSABLE DE SITE (interne ou salarié d'une société de Facility Management)

NB : le terme « Responsable » désigne une fonction assurée aussi bien par un homme ou une femme.

Fonction :

Le Responsable de Site gère l'ensemble des services destinés à procurer un cadre de travail adapté au cahier des charges défini par l'entreprise, dans le respect des contraintes budgétaires et des exigences de qualité.

Il exerce ses missions à l'échelle d'un site, au sein du parc immobilier d'une entreprise publique ou privée, de toute taille (PME, ETI ou grandes entreprises) et de tous secteurs (entreprise industrielle ou tertiaire).

Le Responsable de Site est chargé de la mise en œuvre et du suivi des prestations de services généraux / environnement de travail (SG-ET) au moyen des méthodes, outils et procédures internes ou proposés par le prestataire, dans le respect du budget et des contrats. Il doit optimiser et piloter les contrats de prestation.

Il est garant de la satisfaction des utilisateurs finaux. Il assure une fonction de veille par rapport à l'évolution des besoins du client, interne ou externe si le responsable site est salarié d'une société FM.

Rattachement :

Il peut être salarié de l'entreprise où il exerce ses prestations.

- Le responsable de site est généralement rattaché à une entité gérant de manière globale l'ensemble d'un parc immobilier (Direction de l'Environnement de Travail, Direction immobilière, etc.). Il agit donc sous l'autorité d'un Directeur ou d'un Responsable supervisant son périmètre.
- Il est à l'écoute et applique les décisions de sa Direction et est en rapport avec des agents internes ou prestataires.

Il peut être salarié d'une société de Facility Management (FM)

- Le responsable de site est détaché par son employeur aux fins d'assurer tout ou partie des prestations de l'environnement de travail sur un ou plusieurs sites.
- Il gère les services destinés à procurer un cadre de travail adapté aux cahiers des charges de l'entreprise cliente, dans le respect des contraintes qualitatives et contractuelles.
- Il est l'interface et le médiateur entre son entreprise, son équipe et le client
- Il est à l'écoute de son donneur d'ordre et applique les décisions de sa Direction dans le respect des règles établies au sein de la société cliente.

Principales responsabilités :

- **Immobilier et espaces de travail**
 - Maintenance techniques des bâtiments (appareils de levage, génie électrique, CVC, etc.)
 - Aménagement des espaces et postes de travail et déménagements internes : organisation ou coopération à la conception, au pilotage de la mise en œuvre, prescription des bonnes pratiques etc.
- **Achats hors production**
 - Suivi du budget et des contrats
 - Achats de biens et prestations – suivi de l'exécution/livraison, qualité, délais, etc.
 - Demandes d'achat : conseil et arbitrage, élaboration de cahier des charges

Cette fiche de poste produite par la Commission RH de l'Arseg est à titre indicatif.



L'association des Directeurs
de l'Environnement de Travail

- **Services aux occupants**

- Accueil et standard téléphonique
- Archives
- Courrier-courriers
- Environnement : gestion des déchets, ...
- Développement durable : gestion des énergies : eau, électricité, gaz, etc.
- Gestion parcs : auto, mobilier et équipements, reprographie, téléphonie, etc.
- Propreté
- Sécurité/sûreté
- Restauration collective
- Voyages
- Audiovisuel

La liste n'est pas exhaustive et peut varier d'un site à un autre en fonction de l'entreprise.

Management

- encadrement des équipes internes et des sous-traitants
- reporting, communication interne
- élaboration de plans et procédures (plan de prévention, document unique (PP SPS), procédures exercices d'évacuation, etc.).

Compétences requises :

Compétences métier

- Connaissances techniques : connaissances « tous corps d'état » (mise à jour régulière des connaissances techniques et réglementaires) ;
- Connaissance des méthodes et outils modernes de maintenance des bâtiments (GMAO, GTC/GTB,...) et de gestion des Services Généraux ;
- Gestion : tableaux de bord, évaluation des coûts ;
- Négociation et achats : élaboration de cahiers des charges, suivi des contrats, respect des budgets alloués

Compétences associées

- Sens du terrain, opérationnel, réactivité et disponibilité
- Organisation et méthode
- Force de proposition
- Compétences managériales : savoir travailler en équipe, capacité d'écoute, à faire grandir les équipes, développer l'autonomie, savoir remercier et valoriser, savoir convaincre les équipes et la direction, etc.
- Excellent relationnel et très bon commercial.
- L'anglais est un plus, voire indispensable pour certains postes.
- Maîtrise des outils bureautiques classiques et de l'environnement Internet.
- Connaissance de base en droit du travail et des obligations sociales de l'employeur.

Cette fiche de poste produite par la Commission RH de l'Arseg est à titre indicatif.



ARSEC / L'association des Directeurs
de l'Environnement de Travail

Formation et expérience :

- Variable en fonction du niveau de responsabilité et de sites confiés. Minimum 5 ans d'expérience au sein de l'Environnement de Travail. Certains postes peuvent être ouverts à des débutants jeunes diplômés, s'ils ont démontré leur expertise et savoir-faire durant leur contrat d'alternance
- Bac+4/5 ingénieurs ou généralistes appréciés sur les postes de débutants en sortie d'études ou de haut niveau (grands comptes) pour les plus expérimentés
 - Cycles universitaires supérieurs liés aux métiers du bâtiment, de l'immobilier, tel que l'ITSI de l'IUP Marne-la-Vallée,
 - Ecoles d'ingénieur ou de commerce (Mastère ESTP, etc.)
- Bac+2 techniques de préférence, mais généralistes acceptés. Formation interne aux outils et méthodes du prestataire souvent délivrée après intégration.

Cette fiche de poste produite par la Commission RH de l'Arseg est à titre indicatif.